



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/023/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

Publié Le 20 MARS 2024

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Recours n° 2400632 (référé suspension) et n° 2400618 (recours en annulation) – CTX 2024-05.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 20 MARS 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 20 MARS 2024

PUBLIE LE 20 MARS 2024

Acte à classer

2024023AJ

1 **2** **3** **4**
En **préparation** En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-20T11-05-00.00 (MI251743349)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240320-2024023AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/023/A.J. - Recours 2400618 référé suspension et 2400618 recours en annulation

Date de décision : 20/03/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DAJ_SC_2024_023_AJ.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/03/24 à 11:04

Date 20/03/24 à 11:05

Date 20/03/24 à 11:11

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)